

Le 12 août 2025

**Direction de l'achat local**

Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie  
380, rue Saint-Antoine Ouest, 4<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2Y 3X7

Envoyé par courriel : [heures.douverture@economie.gouv.qc.ca](mailto:heures.douverture@economie.gouv.qc.ca)

Madame, Monsieur,

Le Conseil québécois du commerce de détail (CQCD) souhaite, par la présente, transmettre ses commentaires dans le cadre de la consultation publique liée au projet de règlement visant à mettre en œuvre un projet pilote sur l'élargissement des heures d'ouverture, publié dans la Gazette officielle du Québec le 2 juillet 2025.

Ce document présente la position du CQCD sur le projet, ainsi qu'un résumé des résultats d'un sondage mené auprès de ses membres entre le 15 juillet et le 11 août 2025. Ces commentaires visent à nourrir la réflexion du gouvernement à partir des réalités concrètes vécues par les commerces de détail à travers le Québec.

## Objet : Commentaires - Projet pilote sur l'élargissement des heures d'ouverture

### Introduction

Dans le cadre de la consultation publique entourant le projet de règlement publié le 2 juillet 2025 en vertu de la Loi 85, le CQCD a mené un sondage auprès de ses membres afin d'évaluer les perceptions, les préoccupations et les attentes du secteur du commerce de détail à l'égard d'un éventuel élargissement des heures d'ouverture au Québec.

En l'état actuel, le CQCD recommande la prudence quant à la généralisation du modèle d'élargissement des heures d'ouverture. Les données recueillies démontrent qu'un tel changement, sans mécanismes d'équité et d'accompagnement, pourrait fragiliser une partie importante du tissu commercial québécois, sans gains clairs pour les consommateurs. Le projet pilote doit donc demeurer une expérimentation limitée et balisée, et toute évolution future devra être fondée sur une évaluation rigoureuse, transparente et différenciée selon les réalités du terrain.

Ce sondage visait à alimenter la réflexion gouvernementale à partir des réalités concrètes vécues par les commerçants sur le terrain.

## Méthodologie et profil des répondants

- 35 réponses représentant près de **2 000 succursales à travers le Québec**
- **65,7 % ont des commerces** dans les territoires visés.
- **Secteurs variés** (mode, sports, quincaillerie, dépanneurs, meubles, etc.) et tailles d'entreprises hétérogènes attestant d'une représentativité du commerce de détail.

## Un rejet clair du principe d'un élargissement général

Les résultats du sondage indiquent que près des **trois quarts des répondants (74,29 %) se disent défavorables** à un élargissement des heures d'ouverture pour les commerces non alimentaires au Québec. Cette position est motivée par plusieurs facteurs récurrents : **la difficulté persistante à recruter et fidéliser le personnel, le manque d'achalandage significatif en soirée, la hausse des coûts d'exploitation non compensée par une augmentation des ventes, et les préoccupations grandissantes liées à la qualité de vie des employés.**

« Depuis quelques années, plusieurs de nos succursales tentent de réduire les heures de soir dû au manque de personnel... Le constat est clair pour nous: après 18 h, l'achalandage est trop faible pour justifier les coûts », affirme un répondant d'un commerce de détail spécialisé.

## Une division sur la question de l'autonomie commerciale

Les répondants se montrent divisés sur l'idée de donner à chaque commerce une autonomie complète pour fixer ses propres heures d'ouverture : **42,86 % y sont favorables et 45,71 % s'y opposent.** Plusieurs commentaires soulignent qu'en contexte de centres commerciaux ou d'artères commerciales fortement concurrentielles, ce qui est présenté comme une autonomie devient de facto une obligation. L'équilibre concurrentiel entre petits commerces indépendants et grandes surfaces ressort ici comme une préoccupation centrale.

« Ce qui peut sembler un choix et une autonomie au départ devient une obligation... Tous les commerces n'auront d'autre choix que d'offrir le même service et d'ouvrir selon les mêmes horaires » craint un répondant du secteur vestimentaire.

## Des horaires jugés trop étendus

Le projet pilote permet l'ouverture entre 8 h et 20 h les samedis et dimanches. Or, **40 % des répondants jugent ces horaires trop étendus, et seulement 20 % les trouvent pertinents.** Nombre de répondants rappellent que les plages horaires déjà en vigueur sont suffisantes pour répondre à la demande des consommateurs, et que l'achalandage en soirée demeure faible, sauf exceptions ponctuelles. Certains recommandent plutôt une fermeture à 17 h ou 18 h, voire le maintien du statu quo.

« Depuis la pandémie, nous avons réduit nos heures de soir : il n'y a tout simplement pas d'achalandage. Allonger les heures d'ouverture engendre trop de coûts comparativement aux bénéfices », témoigne une propriétaire de boutique spécialisée.

## De nombreux enjeux pratiques soulevés

L'analyse qualitative fait ressortir des enjeux opérationnels majeurs liés à l'élargissement des heures d'ouverture :

- **Manque de personnel disponible ou qualifié** pour couvrir les nouvelles plages horaires;
- **Hausse des coûts fixes** (salaires, sécurité, énergie) sans garantie de retour sur investissement;
- **Difficulté à maintenir une cohérence dans la prestation de service;**
- **Affaiblissement de l'attractivité** du secteur auprès des nouvelles générations de travailleurs.

« On demande déjà beaucoup de disponibilité aux employés du secteur du commerce de détail. Leur demander de travailler davantage les soirs et les fins de semaine va les décourager encore plus. », affirme un répondant du secteur des articles de sport.

## Risque d'accentuer les déséquilibres concurrentiels

Plusieurs répondants mettent en garde contre le fait que l'élargissement des heures **bénéficierait de manière disproportionnée aux grandes chaînes**, mieux outillées pour répartir les ressources humaines et absorber les coûts d'exploitation. À l'inverse, les commerces de proximité et les PME risqueraient d'être contraints de suivre, malgré des moyens plus limités, créant une forme de pression indirecte contraire à l'esprit de liberté commerciale invoqué par le projet.

« Cela permettra aux multinationales de grandes surfaces de capturer des ventes importantes aux commerces de proximité et de réduire considérablement la main-d'œuvre disponible. » Répondant du secteur de l'ameublement

## Conditions de succès et suggestions

Certaines réponses laissent entrevoir **une ouverture partielle à des ajustements souples**, à condition que des balises soient clairement établies :

- Possibilité de **moduler les horaires selon le type de commerce**, la localisation ou le format;
- **Encadrement clair dans les baux commerciaux** pour garantir un véritable choix;
- **Reconnaissance explicite du droit à la fermeture** sans pression commerciale ou juridique.

« Je serais favorable à l'élargissement si on pouvait garantir que les commerces aient vraiment le choix d'ouvrir ou non. Ce n'est pas le cas lorsqu'on est dans un centre commercial», confie une gestionnaire d'une chaîne de boutiques nationales

## Conclusion

Les données recueillies par le CQCD démontrent que la majorité des commerçants consultés s'opposent à un élargissement généralisé des heures d'ouverture, particulièrement dans les conditions actuelles du marché du travail et de la concurrence commerciale. Le projet pilote constitue une démarche pertinente pour tester certaines hypothèses, à condition qu'il demeure limité, balisé et réversible. Le CQCD encourage le gouvernement à poursuivre cette expérimentation avec prudence, en misant sur une évaluation rigoureuse et transparente, respectueuse de la diversité des modèles d'affaires et des contextes territoriaux.